

CHAPITRE 1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS ET MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

Mamadou Badian Diallo

1.1 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PAYS

1.1.1 Géographie

La République de Guinée est un pays côtier qui est située dans la partie occidentale du continent africain, à mi-chemin entre l'Équateur et le Tropique du Cancer (7E 30' et 12E 30' de latitude Nord et 8E et 15E de longitude Ouest). Couvrant une superficie de 245.857 km², elle est limitée à l'Ouest par la Guinée Bissau et l'Océan Atlantique, au Nord par le Sénégal et le Mali, à l'Est par la Côte d'Ivoire et au Sud par la Sierra Leone et le Libéria.

Du point de vue géo-écologique, la Guinée est subdivisée en quatre régions naturelles assez bien distinctes et intérieurement homogènes. Le pays doit cette originalité à son milieu naturel qui se caractérise par des contrastes climatiques, des barrières montagneuses et l'orientation des reliefs qui se combinent pour donner à chaque région des particularités du point de vue climat, sols, végétation et mode de vie des populations.

La Basse Guinée ou Guinée Maritime constitue le bassin alluvionnaire des rivières côtières. Située dans la partie ouest du pays, elle est large de 150 km et s'étale le long de l'Océan Atlantique sur environ 300 km de côtes. Elle couvre près de 44 000 km². Son climat est influencé par la mousson, alizé maritime qui apporte une abondante précipitation sur la côte. La pluviométrie moyenne est partout supérieure à 1.800 mm, atteignant 3.000 mm à Conakry. Les températures sont constamment élevées tout au long de l'année.

La région est arrosée par de nombreux cours d'eau issus des versants occidentaux des massifs foutaniers. Ces cours d'eau drainent sur la côte de larges plaines rizicultivables, tandis qu'ils offrent d'importantes potentialités énergétiques plus en amont. Le sous-sol est riche en gisements de bauxite dont l'exploitation a donné naissance à de grandes sociétés industrielles telles que : FRIGUIA, la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) et la Société des Bauxites de Kindia (SBK). À cause de ses précipitations abondantes, la Basse Guinée est le domaine par excellence des cultures vivrières et des cultures commerciales (bananes et ananas). La proximité de l'Océan Atlantique favorise la pêche artisanale et l'aménagement de grands ports commerciaux et miniers (Conakry et Kamsar), en plus de nombreux débarcadères tout au long de la côte. Ces énormes atouts de développement dont dispose cette région sont cependant très peu exploités.

La Moyenne Guinée ou Fouta Djallon est une région de montagnes et de plateaux. Son relief culmine au mont Loura (Mali) à 1 538 m. Ce massif est fortement entaillé par les vallées avec des plaines et dépressions intérieures. Les sols fortement dégradés sont progressivement remplacés par des bowé, ce qui rétrécit l'étendue des terres agricoles. Les nombreux cours d'eau qui y prennent leur source font de cette région le Château d'eau de l'Afrique de l'Ouest. Mais ces cours d'eau sont enfermés dans des vallées encaissées d'ou l'étroitesse des plaines qui les logent, entraînant, de ce fait, des difficultés de leur aménagement hydro-agricole. Le climat tropical y est modifié en microclimat de montagne. Les précipitations y sont très peu abondantes. C'est une zone de pâturage, d'agrumes et de jardins potagers. De nos jours, la dégradation du milieu a poussé les éleveurs à étendre la transhumance jusqu'à la Basse Guinée (Boké, Boffa et Forécariah), alors qu'au départ elle était pratiquée entre les hauts plateaux en saison pluvieuse et les

dépressions en saison sèche. À cause de son relief montagneux et de l'ampleur de la dégradation de son écosystème, la Moyenne Guinée est la région la plus pauvre du point de vue agricole.

La Haute Guinée fait partie d'une unité géographique morphologiquement et climatiquement très étendue. C'est une région de savanes et de plateaux. Le Niger et ses affluents y ont entaillé des plaines humides en terrasses très favorables à la riziculture inondée.

Du point de vue du climat, c'est la région la plus aride de la Guinée. Les précipitations varient entre 1 200 et 1 800 mm par an. La saison sèche est plus longue (7 à 8 mois) et les températures moyennes y sont relativement élevées pendant presque toute l'année. Les maxima dépassent parfois 40°C en mars-avril. La végétation est jalonnée par de minces galeries forestières.

Malgré l'existence de vastes plaines fluviales rizicultivables, la Haute Guinée n'a pas une agriculture prospère à cause des épisodes de sécheresse fréquentes et de l'infestation de la vallée de certains cours d'eau par les similis, vecteurs de l'onchocercose (vallée du Tinkisso). Elle est, par contre, une zone privilégiée de pêche fluviale et favorable à l'élevage. L'exploitation artisanale de l'or et du diamant est une activité traditionnelle des populations de cette région.

La Guinée Forestière doit son nom à la forêt humide qui couvrait la majeure partie de son territoire. Cette forêt a été progressivement détruite au fil des temps et on ne la retrouve plus que sous la forme d'îlots sur les sommets montagneux (Nimba, Ziama) et le long des cours d'eau. Le relief de la Guinée Forestière est entièrement dominé par la dorsale guinéenne sur laquelle se juxtaposent des massifs élevés aux versants souvent abrupts, des plateaux, des plaines de piedmont, des bas-fonds et des vallées inondables. L'ensemble culmine aux monts Nimba (Lola) à 1 752 m.

Son climat est de type subéquatorial avec des précipitations abondantes et quasi-régulières tout au long de l'année (environ 8 à 9 mois). La pluviométrie moyenne annuelle varie entre 1 800 et 2 300 mm. La température est douce tout le long de l'année et oscille autour de 25°C. La forêt dense et humide favorise la formation et la conservation des sols relativement épais, mais très sensibles à l'érosion à cause du relief. Cette région est le domaine des cultures vivrières et des cultures industrielles (café, thé, cacao, palmier à huile, hévéa etc.). Enfin et évidemment, la Guinée Forestière est une zone privilégiée de l'exploitation du bois. À cause de toutes ces potentialités économiques, c'est une région qui attire une population nombreuse.

1.1.2 Histoire

L'histoire de la Guinée est intimement liée à celle du premier état Ouest-Africain connu : l'empire du Ghana (IVe-XIe siècle). Les régions septentrionales de la Guinée étaient parties intégrantes de ce vaste ensemble géopolitique dont l'essentiel de l'économie reposait sur l'exploitation et le commerce de l'or du Bouré (actuelle Préfecture de Siguiiri). Il est désormais établi que durant le Moyen Âge, la Guinée a joué un rôle important en Afrique de l'Ouest, avec l'avènement de l'empire du Mali dont la célèbre capitale Niani était située en territoire guinéen (Siguiiri). Un bref aperçu sur l'organisation sociale et politique de cette époque montre que les sociétés pré-coloniales guinéennes ont connu un remarquable essor sur les plans économique et culturel.

Du point de vue du peuplement, c'est au XVIe siècle que débute la mise en place des populations guinéennes, avec le déclin de l'empire du Mali. Le reflux des Mandékas vers leur berceau primitif conduit entre le XVIe et le XVIIIe siècle à la naissance des provinces du Dioma, de Niagassola et du Hamana sous les auspices des Keita. La province du Baté s'est constituée vers la même période. Les populations Djalonka, Nalou, Landouma, Baga et soso de la Moyenne Guinée vont subir les pressions des Peuls islamisés venus du nord, et prendre la direction du littoral où elles se stabiliseront vers la fin du XVIIIe siècle, après avoir refoulé vers le sud les Téméné et les Loko. Les Djakanka et les Peuls viendront s'installer à leur côté (dans la partie

nord) un peu plus tard. La région forestière semble moins perturbée par ces mouvements de populations. Toutefois, on note que les Kissi, en provenance du nord, auraient transité par Faranah (Kobikoro) avant de s'installer dans leur habitat actuel où ils auraient bousculé les Loma, qui semblent être les premiers occupants. Les Kpèlè, Manon et Kono seraient partis de Moussadou (Préfecture de Beyla), sous la poussée des Maninka, pour s'établir en plein coeur de la forêt dans le sud du pays.

L'histoire de la Guinée est marquée également par la constitution de grands ensembles comme le prestigieux État Dénianké de Koli Tenguéla qui s'est constitué dans la partie occidentale du Fouta-Djallon à la fin du XVI^e siècle, et s'est disloqué à partir de 1776. Au XVII^e siècle, les Peuls fondèrent au Fouta-Djallon un puissant État théocratique confédéral composé de neuf provinces (ou Diwé). Le rayonnement politique et culturel de cet état déborda les frontières guinéennes et contribua à répandre l'Islam en Afrique de l'Ouest. Malheureusement, cette confédération éclatera à cause des divergences nées entre les différents Almamy. Le XIX^e siècle connaîtra la naissance du Royaume musulman d'El Hadj Oumar Tall, originaire du Fouta Toro. Ce réformateur Toucouleur s'installera à Dinguiraye en 1850 où il développera la foi islamique jusqu'à la pénétration française.

Du point de vue du contact avec les Européens, on peut dire que les Portugais furent les premiers à aborder les côtes guinéennes. Ils seront plus tard évincés par les Anglais et les Français qui deviendront les principaux animateurs du commerce des esclaves. C'est au début du XIX^e siècle que la France manifestera clairement ses intentions sur la Guinée. Ainsi, à la suite de compromis entre les puissances rivales d'une part et de nombreux accords, traités et conventions conclus avec les chefs traditionnels, la France va occuper effectivement les «Rivières du Sud» à partir de 1875. Les limites territoriales de la Guinée française seront définitivement fixées, le 1^{er} juillet 1912, par un traité franco-anglais qui a précisé ses frontières par rapport à la colonie anglaise de Sierra Leone. La pénétration coloniale s'est heurtée, partout en Guinée, à la résistance des populations. La plus farouche opposition a été menée sous la conduite de l'Almamy Samory Touré dont les troupes ont lutté pendant dix huit ans, contre les envahisseurs français.

Soumise à un système d'«Administration Directe», la Guinée a subi soixante années de colonisation qui ont pris fin, seulement avec le référendum du 28 septembre 1958 dont le résultat fut le couronnement de toutes les luttes politiques et syndicales menées par le peuple guinéen contre l'occupation coloniale, particulièrement depuis 1945. La Guinée a accédé ainsi à la souveraineté internationale, en proclamant son indépendance, le 2 octobre 1958.

Au cours de la première République (1958-1984), la Guinée a vécu sous un régime présidentiel dominé par un système de parti unique d'inspiration socialiste, qui dirigeait l'État et régulaient l'ensemble de la vie économique, sociale et culturelle. Ces vingt six années de dirigisme étatique ont été lourdes de conséquences pour le pays, sur les plans politique (crises répétées, exil des Guinéens, isolement international de la part de l'Occident) et économique (dénuement systématique de l'économie).

Le Comité Militaire de Redressement National (CMRN) instaure la deuxième République, en prenant le pouvoir le 3 avril 1984. Au cours de la période transitoire (1984-1993), les nouvelles autorités ont opéré des réformes politiques, administratives, économiques et financières, pour traduire dans les faits, l'option libérale et asseoir les bases d'un état démocratique respectueux des droits de l'homme et des libertés individuelles. Ainsi, en décembre 1990, le pays s'est doté d'une Loi Fondamentale qui établit un régime présidentiel et reconnaît la séparation des trois pouvoirs. Le mandat du Président de la République est fixé à cinq ans, renouvelable une seule fois. Le multipartisme est instauré avec 47 partis politiques agréés. Le pays a été doté également d'une Cours Suprême et d'un Conseil National de la Communication en 1992, d'une Assemblée Nationale en 1995 et d'un Conseil Économique et Social en 1997. La première élection présidentielle comprenant plusieurs partis est organisée en décembre 1993. Elle a donné naissance à la Troisième République, qui ouvre à la consolidation des acquis démocratiques et la poursuite des réformes économiques et financières, en vue de créer un environnement socio-économique plus favorable au

développement rapide du pays.

Sur le plan administratif, la Guinée est subdivisée en sept Régions Administratives auxquelles s'ajoute la ville de Conakry (Capitale) qui jouit d'un statut particulier de collectivité décentralisée. Chaque région administrative est constituée de Préfectures dont le nombre est variable. Au total, il existe 33 préfectures, 38 communes urbaines (dont 5 à Conakry), 302 communes rurales.

1.1.3 Situation économique

Malgré ses importantes potentialités agricoles et minières, et ses performances économiques récentes, la Guinée demeure un pays pauvre. Avec un revenu par tête d'habitant estimé à 570 dollars US en 1997, près de 40 % de la population se trouvent dans une situation de pauvreté absolue (environ 300 dollars par tête et par an). Cette pauvreté est particulièrement marquée si l'on compare la Guinée à des pays à revenu moyen semblable sur la base des indicateurs du développement humain.

La situation économique actuelle de la Guinée est la conséquence des politiques économiques et sociales centralisées et de la mauvaise gestion qui ont caractérisé l'histoire du pays, notamment au cours du quart de siècle qui a suivi l'accession du pays à l'indépendance en 1958. En effet, jusqu'en 1984, la politique de développement économique était axée essentiellement sur l'industrialisation et la modernisation du monde rural. Les stratégies de développement de ces deux secteurs, basées sur un renforcement considérable du secteur public (nationalisation et création des entreprises d'État) et la forte protection tarifaire, se sont révélées coûteuses et inefficaces. Entre 1980 et 1984, la croissance du PIB a été pratiquement nulle (0,25 % en moyenne) pour un taux d'accroissement démographique supérieure à 2 % l'an. Le seul secteur qui a enregistré une évolution positive fut le secteur minier, et cela, essentiellement grâce aux exportations de bauxite et d'alumine. Le pays s'est retrouvé dans une situation de crise marquée par un PIB par habitant en baisse constante, une dette extérieure (presque exclusivement publique) très élevée, une balance commerciale structurellement déficitaire, en particulier du fait des importations de produits agricoles sans cesse croissantes et du maintien d'un taux de change irréaliste et inflationniste et enfin une administration pléthorique et inefficace.

Le changement politique qui est intervenu en avril 1984 a permis une évolution graduelle vers une économie de marché. Au cours des dix premières années, l'ensemble de la structure productive nationale et toutes les sphères d'activité ont connu des changements majeurs. De même que le pays, l'économie guinéenne a été largement ouverte à l'extérieur. Les principales mesures de la politique d'ajustement ont été regroupées dans le Programme de Redressement Économique et Financier (PREF) conclu avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International. Ce programme d'ajustement comportait les volets suivants :

- 1) le volet stabilisation qui comportait des mesures d'ajustement de court terme destinées à rétablir les grands équilibres macro-économiques : réforme de la monnaie, rééchelonnement de la dette, contraction des dépenses de l'État, réduction des effectifs du personnel de la Fonction Publique;
- 2) le volet libéralisation concernait surtout l'ouverture sur l'extérieur, la libéralisation du commerce, la vérité des prix et le recouvrement des coûts des services publics;

- 3) le volet institutionnel portait sur les réformes devant aboutir sur le désengagement de l'état des secteurs productifs et des circuits de distribution.

Pour l'essentiel, les objectifs macro-économiques de court et moyen termes ont été atteints au cours de la première phase (1986-1988) et de la deuxième phase (1989-1991) du PREF. La dévaluation de la monnaie en 1986 a permis une relance de l'agriculture et, en particulier, des exportations agricoles (café notamment). L'inflation a été contenue, car son taux est successivement passé de 72 % en 1986 à 27 % en 1990 et à 5 % en 1994, grâce à une plus grande rigueur dans les finances publiques. Le déficit budgétaire a été sensiblement réduit, passant de 10,7 % du PIB en 1986 à 7,5 % en 1993. Les effectifs de la Fonction Publique estimés à 90 000 travailleurs en 1986 ont été ramenés à 50 000. Des milliers de petites et moyennes entreprises ont vu le jour surtout dans le secteur informel. L'économie guinéenne a connu un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 4 % au cours de la période 1990-1994.

En dépit d'une conjoncture internationale difficile (chute des cours de la bauxite, conflits aux frontières nationales, afflux de plus d'un demi-million de réfugiés entre autres), le programme d'ajustement a été poursuivi pour consolider et renforcer les acquis du PREF. Les résultats obtenus sont globalement satisfaisants :

- taux de croissance moyen de 4,5 % entre 1995 et 1997;
- taux d'inflation de 1,9 % en 1997;
- taux brut de scolarisation (50,4 % en 1996/1997 contre 28,6 % en 1990);
- proportion de la population ayant accès à l'eau potable (55 % en 1995 contre 28 % seulement en 1989);
- taux d'accès aux soins de santé primaires (40 % en 1996 contre 10 % seulement en 1986).

Ces résultats sont le fruit du nouveau partenariat qui s'est instauré entre le gouvernement, les bailleurs de fonds, la société civile et les populations pour lutter contre la pauvreté en ouvrant pour un développement économique et social durable de la Guinée.

Pour autant, de nombreux handicaps et déséquilibres économiques subsistent et se sont fortement accentués depuis 1992, notamment avec la baisse des cours mondiaux de la bauxite. Parmi ces faiblesses structurelles de l'économie guinéenne, on peut citer entre autres : a) l'incapacité du secteur privé de prendre la relève du désengagement de l'état, surtout dans le domaine de l'industrie; b) la difficulté de consolider le rétablissement des grands équilibres macro-économiques (notamment la réduction des déficits du budget et de la balance des paiements); c) le faible niveau de productivité du secteur; d) la forte dépendance de l'économie du secteur minier (particulièrement de l'exportation de la bauxite qui constitue la principale source de devises du pays et procure à l'état près de 60 % de ses recettes). Ce sont là les nouveaux défis de l'économie guinéenne.

1.1.4 Situation démographique

Jusqu'en 1983, les informations disponibles sur la population guinéenne provenaient essentiellement de l'enquête démographique par sondage, réalisée en 1954-1955 par l'administration coloniale française. Cette enquête est restée pendant longtemps la seule référence des bulletins de statistiques internationales et la base de l'estimation des indicateurs démographiques. Après l'indépendance, à des fins de vote et de planification du développement, des recensements administratifs ont été organisés en 1962, 1967, 1972 et 1977. À l'exception du recensement de 1972 dont le dépouillement a permis de fournir la structure de la population par âge et sexe, les autres opérations donnent simplement les effectifs de population par subdivision administrative. Un système d'État Civil institué pendant la période coloniale, a été révisé et

généralisé en 1962. Malgré tout, l'État Civil guinéen est caractérisé par une sous-déclaration notoire des événements qui rend ses statistiques inexploitable.

Le premier recensement démographique de la Guinée fut organisé en 1983, avec le concours financier et technique du FNUAP. Ce recensement avait pour objectif principal la fourniture d'une base de données démographiques et socio-économiques fiables et récentes. Malgré ce retard dans le traitement de ses données, qui ont été publiées en 1989 seulement, le RGPH de 1983 a largement atteint cet objectif. Depuis cette date, plusieurs enquêtes d'envergure nationale ont été menées, parmi lesquelles on peut citer : l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) de 1992, l'enquête sur la migration et l'urbanisation en Guinée réalisée dans le cadre du REMUAO en 1993, l'Enquête à Indicateurs Multiples (MICS) de 1996, l'Enquête sur les Informations Prioritaires (ESIP) et l'Enquête Intégrale sur le Budget et la Consommation (EIBC) réalisées respectivement en de 1991 et 1994/95, dans le cadre du programme d'ajustement structurel entrepris avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, l'étude sur le profil de la pauvreté menée avec le PNUD en 1996. Il faut noter également, la réalisation d'un recensement agricole en 1988/89.

Dans le souci d'améliorer la connaissance de la situation démographique, le gouvernement a réalisé le deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en décembre 1996, avec l'appui des bailleurs de fonds. La deuxième Enquête Démographique et de Santé (EDS, 1999) a été entreprise avec le même objectif. Une enquête sur la famille guinéenne est projetée pour l'an 2000 et un recensement agricole est en cours de préparation. Toutes ces investigations statistiques permettent de disposer d'une importante base de données sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques de la population guinéenne.

D'après les résultats du dernier recensement, la population guinéenne était évaluée à 7 156 406 habitants en 1996. Le taux d'accroissement annuel moyen est de 3,1 % pour la période intercensitaire (1983-1996). Cette population qui est majoritairement constituée de femmes (51 %), est très mal répartie sur le territoire national. En effet, il existe de grandes disparités de peuplement, d'une part entre les unités administratives (Régions administratives, Préfectures et Sous-préfectures) et d'autre part, entre les régions naturelles. La densité moyenne du pays est de 29 habitants au km². Au niveau des préfectures, elle varie de 10,7 habitants au km² à Kouroussa à 112,3 habitants au km² à Labé. Les Préfectures les moins peuplées se trouvent en Haute Guinée, qui a une densité moyenne de 14,2 habitants contre plus de 30 habitants dans les autres régions. Conakry a évidemment une densité moyenne nettement plus forte (2 429 habitants au km²).

La population guinéenne vit essentiellement en milieu rural (70 %) et plus de la moitié de la population urbaine (51 %) réside dans la capitale. Le rythme d'accroissement de la population urbaine, plus accéléré (4,1 %), est à l'image de la plupart des pays de la Sous-région. On note d'importantes disparités entre le niveau d'urbanisation des différentes préfectures et régions. En dehors de Conakry, qui abrite plus d'un million d'habitants, les deux plus grands centres urbains sont N'Zérékoré et Kankan, abritant chacun, plus de 100.000 habitants.

Le poids des personnes âgées de moins de 15 ans (46 %) traduit l'extrême jeunesse de la population guinéenne, qui se confirme par les âges moyen (23 ans) et médian (14,9 ans) de cette population. C'est la conséquence d'une fécondité élevée, caractérisée par sa précocité et sa stabilité, en dépit de tous les efforts de sensibilisation menés par les programmes de planification familiale et de santé de la reproduction. Le taux brut de natalité est estimé à 39,7 %. Quant à la mortalité, son niveau reste encore élevé (taux brut de mortalité estimé à 14,2 %), même si sa tendance à la baisse est incontestable. L'espérance de vie à la naissance est de 54 ans pour les deux sexes (55,4 ans pour les femmes et 52,7 ans pour les hommes).

La population guinéenne est aussi affectée par d'intenses mouvements migratoires internes qui font de la Moyenne Guinée et de la Haute Guinée des régions d'émigration à destination de la Guinée Forestière et de la Basse Guinée. Quant à la migration internationale, elle reste encore très peu importante, malgré l'ouverture du pays à l'extérieur depuis 1984. Toutefois, la Guinée a enregistré l'afflux de plus d'un demi-

million de réfugiés libériens, Sierra Léonais et Bissau Guinéens, à la suite des conflits militaires qui ont éclaté dans ces pays frontaliers, à partir de 1990.

En matière de politique démographique, la Guinée a été pro-nataliste au cours des vingt premières années de son indépendance. Ce choix était consécutif à l'option socialiste du pays. Mais à partir de 1980, le gouvernement a changé d'attitude, après s'être aperçu, qu'il n'était pas possible d'ignorer indéfiniment la dimension démographique des questions de développement. C'est ainsi que les travaux du Groupe Interministériel d'Experts Nationaux en matière de Population (GIENP), créée en 1991, ont débouché sur l'élaboration et l'adoption en 1992, d'une déclaration de politique nationale de population. Cette politique de population vise essentiellement à assurer la maîtrise de la croissance démographique par la réduction de la mortalité, la maîtrise de la fécondité et des mouvements migratoires. Sa mise en œuvre est assurée par la Commission Nationale de la Population et des Ressources Humaines (CNPRH), les bailleurs de fonds et des ONG, à travers un programme qui a été élaboré en 1996.

Plusieurs politiques et programmes sectoriels sont exécutés conjointement à la politique et au programme de population. Il s'agit entre autres de :

- la politique sectorielle de la santé de 1991;
- la politique nationale de la jeunesse de 1993;
- la politique nationale de la promotion féminine de 1997;
- le programme national de développement humain (PNDH) de 1997;
- la politique et le programme de la santé de la reproduction de 1999.

Toutes ces politiques et tous ces programmes sont destinés à améliorer les conditions de la vie de la population dans les différents secteurs. Les résultats de la deuxième Enquête Démographique et de Santé pourraient permettre d'apprécier leur impact, en particulier, par l'évolution des indicateurs depuis 1992.

1.2 MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

1.2.1 Cadre institutionnel

La deuxième Enquête Démographique et de Santé de la Guinée (EDSG-II) a été exécutée par la Direction Nationale de la Statistique, avec l'assistance technique de Macro International Inc.

Cette enquête entre dans le cadre du programme international des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) ou Demographic and Health Surveys (DHS). L'EDSG-II a bénéficié du financement de l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID), mission Guinée. Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et la Banque Mondiale ont également fourni une assistance financière et matérielle.

1.2.2 Objectifs

L'un des principaux objectifs de l'EDSG-II était de recueillir, à l'échelle nationale par milieu de résidence et par région, des données de qualité qui permettent de :

- connaître les niveaux et tendances de la fécondité et de la mortalité infantile, juvénile et maternelle, ainsi que les facteurs déterminant leur évolution;
- déterminer le niveau de connaissance et d'utilisation des méthodes de contraception chez les femmes et les hommes;

- obtenir des informations sur le nombre idéal d'enfants et sur l'attitude vis-à-vis de la planification familiale chez les femmes et les hommes en âge de procréer;
- recueillir des données détaillées sur la santé maternelle et infantile : visites prénatales, assistance à l'accouchement, allaitement, vaccinations, prévalence et traitement de la diarrhée et d'autres maladies chez les enfants de moins de cinq ans;
- déterminer l'état nutritionnel des mères et des enfants de moins de cinq ans au moyen des mesures anthropométriques (poids et taille);
- recueillir des données sur la pratique de l'excision, l'éducation des enfants;
- recueillir des données détaillées sur la connaissance, les opinions et attitudes des femmes et des hommes vis-à-vis des maladies sexuellement transmissibles (MST) et du sida;
- évaluer la disponibilité des services de santé et de planification familiale.

Enfin, l'EDSG-II a permis de développer les capacités nationales nécessaires à la réalisation périodique d'enquêtes démographiques et de santé.

1.2.3 Questionnaires

L'EDSG-II a utilisé 4 types de questionnaires :

- un questionnaire ménage;
- un questionnaire individuel femme;
- un questionnaire individuel homme;
- un questionnaire communautaire sur la disponibilité des services.

Ces questionnaires ont été traduits dans les principales langues nationales du pays (soussou, poular, malinké, kissi, toma et guéré) lors de la formation des enquêtrices et enquêteurs.

Questionnaire ménage

Il permet d'établir la liste de tous les membres du ménage et des visiteurs et de collecter à leur sujet un certain nombre d'informations telles que le nom, le lien de parenté avec le chef de ménage, la situation de résidence, le sexe, l'âge, le niveau d'éducation des personnes de moins de 25 ans, la survie et la résidence des parents pour les personnes de moins de 16 ans. En outre, par le biais du questionnaire ménage, sont collectées quelques caractéristiques des logements utiles pour évaluer les conditions socio-économiques et environnementales dans lesquelles vivent les femmes et les hommes qui seront enquêtés individuellement.

Cependant, l'objectif principal de ce questionnaire est de permettre l'identification des femmes éligibles (âgées de 15-49 ans) et, dans un tiers des ménages, celle des hommes éligibles (âgés de 15-59 ans). Le questionnaire ménage fournit également les informations permettant d'établir le dénominateur pour le calcul des taux démographiques (natalité, mortalité, fécondité).

Il comprend, en outre, en page de garde, les informations relatives à l'identification du ménage (nom de la localité, nom du chef de ménage, numéro de grappe, numéro du ménage, région, milieu de résidence), le nombre de visites effectuées par l'enquêtrice, le résultat de l'interview ainsi qu'une partie réservée au contrôle de terrain et de bureau.

Questionnaire individuel femme

Le questionnaire individuel femme qui constitue le coeur de l'EDSG-II, a été élaboré sur la base du questionnaire Modèle B du programme DHS (questionnaire pour les pays à faible prévalence contraceptive). Il comprend une page de couverture. La deuxième page est similaire à celle du questionnaire ménage, sur laquelle sont enregistrées les informations d'identification et les résultats des interviews. Avec les treize sections qui le composent, il sert à recueillir des informations sur les thèmes suivants :

- **Caractéristiques socio-démographiques des enquêtés** : cette section porte sur le lieu de résidence, la date de naissance et l'âge, la scolarisation, l'alphabétisation, l'accès aux médias, la religion, la nationalité, l'ethnie et la principale langue parlée dans le ménage enquêté.
- **Reproduction** : cette deuxième section permet de collecter des informations sur les naissances vivantes que la femme a eues durant sa vie, ainsi que sur leur état de survie au moment de l'enquête, sur l'état de grossesse au moment de l'enquête, l'âge de la femme aux premières règles et sur la connaissance de la période féconde au cours du cycle menstruel.
- **Connaissance et utilisation de la contraception** : cette section permet de recueillir des informations sur la connaissance et l'utilisation antérieure et actuelle des diverses méthodes contraceptives existant dans le pays, ainsi que sur la source d'approvisionnement. Elle porte également sur les marques de pilules utilisées, le lieu et la date de la stérilisation, sur les raisons de non-utilisation de la contraception. De plus, quelques questions sur la connaissance et l'utilisation de l'allaitement comme moyen de retarder une grossesse ont été posées aux femmes.
- **Grossesse et allaitement, vaccination et santé des mères** : cette section porte uniquement sur les naissances ayant eu lieu au cours des cinq années précédant l'enquête et elle est composée de deux parties. La première permet d'obtenir des informations sur la période de la grossesse, les soins prénatals incluant la vaccination antitétanique, le lieu d'accouchement et la qualification de la personne ayant assisté la femme à l'accouchement, le retour des règles et la reprise des rapports sexuels après la naissance de l'enfant. Concernant l'allaitement, les questions portent sur sa fréquence et sa durée, sur le type d'allaitement (maternel ou artificiel), ainsi que sur l'utilisation des différents compléments nutritionnels. La deuxième partie porte sur les vaccinations (PEV) et la santé des enfants de moins de cinq ans, plus particulièrement sur la prévalence et le traitement de la fièvre, de la toux et de la diarrhée chez les enfants.
- **Mariage** : cette section porte sur l'état matrimonial de la femme, la cohabitation avec le conjoint, le régime (monogame ou polygame), l'âge au premier mariage et aux premiers rapports sexuels ainsi que sur l'activité sexuelle.
- **Préférence en matière de fécondité** : cette section recueille des informations sur le désir d'enfants supplémentaires, l'intervalle préféré et idéal entre les naissances, et l'attitude concernant la taille de la famille.
- **Scolarisation des enfants** : cette section a pour but de collecter des informations sur l'éducation des enfants âgés de 6 à 15 ans (distance et statut de l'école, fréquentation et frais scolaires, disponibilité de manuels ...) et la perception des parents sur la scolarisation des filles et des

garçons (prise de décision pour la scolarisation, nombre idéal moyen d'années scolaires, contribution communautaire en faveur de l'école).

- **MST et sida** : cette section vise à obtenir des informations sur la connaissance et la prévalence des Maladies Sexuellement Transmissibles et sur les modes de transmission et de prévention du sida.
- **Mortalité maternelle** : dans cette section sont collectées les données permettant de faire une estimation de la mortalité des femmes due aux suites de grossesse ou d'accouchement à partir de la méthode des soeurs.
- **Pratiques traditionnelles (excision)** : on collecte ici des informations sur l'importance de la pratique de l'excision parmi les femmes enquêtées et leurs filles, ainsi que sur le type d'excision subi et l'attitude vis-à-vis de cette pratique.
- **Paludisme, moustiques et moustiquaires** : dans cette section, on s'intéresse à la connaissance de la transmission et de la prévention du paludisme, y compris l'usage et la connaissance des moustiquaires et la lutte contre les moustiques.
- **Caractéristiques du conjoint et activité économique de la femme** : à ce niveau, des questions ont été posées afin de connaître les caractéristiques socio-professionnelles du conjoint des femmes en union et l'activité professionnelle de ces femmes.
- **Taille et poids des mères et des enfants** : cette section est réservée aux mesures anthropométriques des femmes enquêtées et de leurs enfants de moins de cinq ans.

Questionnaire individuel homme

Le questionnaire homme est une forme allégée du questionnaire individuel femme. Il permet de collecter des informations sur la connaissance et l'utilisation de la contraception ainsi que les opinions des hommes en matière de fécondité, de taille de la famille, de la planification familiale et sur les MST et le sida.

Questionnaire sur la disponibilité des services

Le questionnaire communautaire a pour objectif de recueillir un certain nombre d'informations sur les infrastructures socio-économiques (écoles, marchés, services de transport, activités villageoises, etc.) et sanitaires (hôpitaux, cliniques, centres de santé communautaire, etc.) disponibles dans chacune des grappes de l'enquête.

1.2.4 Échantillonnage

L'échantillon cible de l'EDSG-II comprenait 8 000 femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) et 2 000 hommes âgés de 15 à 59 ans. Le fichier des zones de dénombrement (ZD) issu du RGPH de 1996, a servi de base de sondage. On a identifié cinq domaines d'études : Basse Guinée, Moyenne Guinée, Haute Guinée, Guinée Forestière et Conakry. L'échantillon est stratifié, pondéré et représentatif au niveau national et au niveau des milieux de résidence et des régions telles que définies précédemment.

L'échantillon a été sélectionné de la manière suivante :

- Au premier degré, 293 grappes, constituant les unités primaires de sondage (UPS), ont été tirées de façon systématique à l'intérieur de chacune des strates avec une probabilité proportionnelle à la taille de la ZD, à savoir le nombre de ménages dans la ZD;
- Au deuxième degré, un échantillon de ménages a été sélectionné à partir de la liste de ménages établie lors de l'opération de dénombrement de chacune des 293 grappes sélectionnées.

Toutes les grappes sélectionnées ont pu être enquêtées au cours de l'EDSG-II, le nombre de ménages sélectionnés dans chaque grappe variant de 10 à 40. Au total 5 465 ménages ont été sélectionnés et, parmi eux 5 216 ménages ont été identifiés au moment de l'enquête. Parmi les 5 216 ménages, 5 090 ont pu être enquêtés avec succès, soit un taux de réponse de 98 %, comme l'indique le tableau 1.1.

Dans les 5 216 ménages enquêtés, 7 117 femmes ont été identifiées comme éligibles pour l'enquête individuelle et, dans un sous-échantillon de 1 685 ménages enquêtés avec succès, 2 196 hommes âgés de 15 à 59 ans ont été aussi identifiés pour l'enquête homme. Parmi les femmes éligibles, 6 753 ont été enquêtées avec succès, soit un taux de réponse de 95 %. Parmi les 2 196 hommes éligibles, 1 980 ont été enquêtés avec succès, soit un taux de réponse de 90 %.

<u>Tableau 1.1 Taille et couverture de l'échantillon</u>			
Effectifs des ménages, des femmes et des hommes sélectionnés, identifiés et enquêtés, et taux de réponse selon le milieu de résidence, EDSG-II Guinée 1999			
Enquête	Résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Enquête ménage			
Nombre de logements sélectionnés	1 714	3 751	5 465
Nombre de ménages identifiés	1 651	3 565	5 216
Nombre de ménages enquêtés	1 584	3 506	5 090
Taux de réponse des ménages	95,9	98,3	97,6
Enquête individuelle femme			
Nombre de femmes éligibles	2 474	4 643	7 117
Nombre de femmes enquêtées	2 344	4 409	6 753
Taux de réponse des femmes	94,7	95,0	94,9
Ménages pour l'enquête homme			
Nombre de logements sélectionnés pour l'enquête homme	568	1 237	1 805
Nombre de ménages identifiés	548	1 183	1 731
Nombre de ménages enquêtés	521	1 164	1 685
Taux de réponse des ménages pour l'enquête homme	95,1	98,4	97,3
Enquête individuelle homme			
Nombre d'hommes éligibles	842	1 354	2 196
Nombre d'hommes enquêtés	751	1 229	1 980
Taux de réponse des hommes	89,2	90,8	90,2

1.2.5 Personnel et calendrier des activités de l'EDSG-II

L'enquête a été réalisée par la Direction Nationale de la Statistique du Ministère du Plan et de la Coopération de la Guinée. La structure d'exécution était composée notamment d'un Directeur et d'un Directeur adjoint, chargés de la supervision et du suivi de l'ensemble des activités du projet ainsi que d'un Directeur technique qui assure la coordination des travaux et la gestion administrative, financière, matérielle et du personnel. Il est assisté par un staff technique composé d'une dizaine de cadres (3 démographes, 5 statisticiens et 2 informaticiens), d'une secrétaire et d'un comptable. Cette structure a bénéficié de l'appui technique ponctuel de représentants de Macro International à toutes les phases de l'exécution de l'enquête.

Des cadres d'autres Départements et services (notamment de la santé, de l'éducation, de l'Université, du SNAPE etc.), et des ONG (CPTAFE, PSI/OSFAM, PRISM) ont assisté l'équipe technique pour l'adaptation et la traduction en langues nationales des questionnaires et la formation du personnel d'enquête. Des consultants nationaux, recrutés, en majorité, parmi le personnel de la Direction Nationale de la Statistique, ont été chargés de l'élaboration de la première version du rapport national d'analyse des données de l'enquête.

L'EDSG-II s'est déroulée en trois étapes principales : le dénombrement des ménages des zones échantillonnées (de février à avril 1999), le pré-test (du 3 au 9 décembre 1999) et l'enquête principale (mai à juillet 1999). Pour chacune de ces étapes, une formation a été dispensée aux personnes recrutées.

Pour les opérations de cartographie et de dénombrement des zones sélectionnées pour l'enquête, 15 agents cartographes et énumérateurs ont été recrutés afin de former 5 équipes. Ces agents étaient aussi chargés de réaliser l'enquête communautaire sur la disponibilité des services. Chaque équipe était dirigée par un superviseur.

Pour le pré-test, 10 enquêtrices et enquêteurs ont été retenus pour suivre une formation de trois semaines. Des séances de traduction des questionnaires en langues nationales ont été organisées à la fin de la formation. Pour les travaux de terrain du pré-test qui ont duré sept jours, 2 zones d'enquête, qui ne faisaient pas partie des zones de l'échantillon principal, ont été retenues : 1 zone à Conakry pour le milieu urbain et 1 zone non loin de la Capitale (Khouria dans Coyah), pour le milieu rural.

D'une manière générale, le pré-test a permis d'identifier plusieurs problèmes concernant l'organisation du travail sur le terrain (mesures anthropométriques), formulation et traduction du questionnaire femme en langues nationales (particulièrement les sections éducation et excision), le niveau des enquêtrices et la logistique.

En ce qui concerne l'enquête principale, le recrutement s'est effectué de la manière suivante :

- Les coordonateurs (5) et les chefs d'équipe (10) ont été recrutés en priorité parmi le personnel de l'enquête communautaire et les personnes ayant effectué le pré-test;
- Les enquêtrices (au nombre de 40, plus 10 enquêteurs, pour former les 10 équipes nécessaires) ont été sélectionnées après la formation et d'après leurs résultats aux différents tests d'aptitude.

La formation qui a duré trois semaines consistait, d'une part en des exposés théoriques concernant les techniques d'enregistrement des informations et, d'autre part, en des exercices sur la façon de remplir les questionnaires. La formation a été assurée en français et, par la suite, en langues nationales. Par ailleurs, la pratique des mesures anthropométriques s'est déroulée dans une formation sanitaire spécialisée (Centre de

nutrition du CHU de Donka) de Conakry. Enfin pour parachever leur formation théorique, les enquêtrices ont réalisé des enquêtes de pratique sur le terrain, en français et en langues nationales.

La liste du personnel de l'EDSG-II ainsi que des consultants nationaux et internationaux y ayant participé se trouve en Annexe D.

1.2.6 Collecte des données

Les opérations de collecte pour l'enquête communautaire sur la disponibilité des services se sont déroulées en même temps que les activités de cartographie. Une enquête a été réalisée dans chaque grappe.

Après une formation de trois semaines (du 6 au 24 avril 1999), les 10 équipes, composées chacune de quatre enquêtrices, d'un enquêteur, d'un chef d'équipe et d'un chauffeur, ont visité les 293 grappes sélectionnées pour réaliser l'enquête principale. Les équipes ont évolué à raison de deux par région, sous la direction d'un coordonateur. La collecte des informations a débuté le 29 avril, à Conakry où toutes les équipes ont travaillé durant les 5 premiers jours, pour contrôler la qualité du travail et résoudre les problèmes éventuels rencontrés par les équipes. Au total, il a fallu trois mois aux équipes pour mener à bien cette tâche.

Dans le cadre du suivi des travaux sur le terrain, des missions de supervision ont été organisées régulièrement par les membres de l'équipe technique. Ces missions de supervision avaient pour but d'apprécier les conditions de travail de chaque équipe, de contrôler la qualité du travail, de résoudre les problèmes éventuels rencontrés par les équipes, de les ravitailler en matériel et autres fournitures et de ramener à Conakry, les questionnaires des grappes enquêtées.

1.2.7 Exploitation des données

L'exploitation des données de l'EDSG-II s'est déroulée en 4 étapes :

- a) *Vérification* : la vérification consistait en un contrôle d'exhaustivité de l'échantillon par rapport aux fiches de terrain et en un contrôle sommaire de la cohérence des données. Ce travail, exécuté par trois agents de vérification sous la supervision d'un cadre de l'équipe technique, a commencé environ deux semaines après le début de la collecte et a été mené parallèlement aux travaux de terrain. Cette vérification a permis d'améliorer la qualité des données recueillies.
- b) *Saisie/édition des données* : l'ensemble des opérations de saisie et d'apurement des données a été réalisé sur micro-ordinateurs au moyen du logiciel ISSA (Integrated System for Survey Analysis) développé par Macro International Inc.

La saisie a été effectuée par 8 agents, qui ont été formés à cet effet. À la suite de la saisie, les membres de l'équipe de vérification ont procédé à l'édition des données, à savoir la vérification de la cohérence interne des réponses contenues dans les questionnaires et à la correction des erreurs.

Pour apprécier la qualité des données et réduire le taux d'erreurs lors de la saisie, chaque grappe a été saisie deux fois, et par un agent différent. En corrigeant les erreurs détectées, on diminue le temps nécessaire pour l'édition finale des données, qui consiste en la correction des incohérences à l'intérieur d'un même questionnaire, incohérences souvent dues à des erreurs de saisie.

- c) *Apurement* : après la saisie et l'édition des données d'une grappe, un programme de contrôle était exécuté pour vérifier la cohérence interne des réponses. À ce stade, tous les fichiers de grappes sont fusionnés en un seul et unique fichier.

- d) *Tabulation* : il s'agit du développement et de l'exploitation des programmes destinés à fournir les tableaux de base nécessaires à l'établissement du rapport préliminaire et du rapport final. La tabulation a été réalisée, pour l'essentiel, sur place, avec l'assistance technique d'un informaticien de Macro International.

L'ensemble des opérations de contrôle et de nettoyage de fichier ainsi que la tabulation des données ont été réalisés au moyen du logiciel ISSA.